

BULLETIN D'ADHESION 2018

A REMPLIR ET A ADRESSER AVEC VOTRE CHEQUE OU VOTRE VIREMENT EN LIGNE.

Vous pouvez payer votre cotisation :

- par virement bancaire sur le compte CIC du SNICAC (merci de bien préciser « cotisation de *Prénom NOM* » dans le motif du virement).
- Par chèque à l'ordre du SNICAC-FO (possibilité de paiement en 2 fois). Envoyez votre chèque et ce bulletin rempli à :

SNICAC-FO (Olivier RICHARD)

DSAC/Sud-Est

1, rue Vincent Auriol

13617 AIX EN PROVENCE CEDEX 1

NOM, PRENOM :

CORPS :

SERVICE ET LIEU D'AFFECTATION :

TEL. BUREAU :

COURRIEL (pour ceux qui ne sont pas sur AMELIA) :

ADRESSE PERSONNELLE (pour l'envoi de certains courriers du syndicat) :

BARÈME DES COTISATIONS 2018

REMUNERATION MENSUELLE NETTE	COTISATION ANNUELLE	IMPACT FISCALITE (66% DEDUITS)	
		REDUCTION D'IMPOT EN 2019	COUT NET
De 2000 à 3000 euros	110 €	73 €	37 €
De 3001 à 4000 euros	150 €	100 €	50 €
De 4001 à 5000 euros	210 €	140 €	70 €
De 5001 à 6000 euros	260 €	173 €	87 €
Au delà de 6000 euros	300 €	200 €	100 €

COTISATION ANNUELLE : 90 euros – (Coût net : 30 €)

- ✓ Pour la première année d'adhésion au syndicat
- ✓ **Pour les agents de moins de 35 ans**
- ✓ Pour les retraités, les agents en disponibilité ou détachement

COUPLE D'ADHERENTS : le montant de la deuxième cotisation est à demi tarif !

Les cotisations représentant la principale ressource du syndicat, elles sont à verser **si possible** dès le début de l'année.

Le SNICAC vous rappelle que **le paiement de la cotisation permet également de bénéficier d'une aide financière couvrant vos frais en cas de recours contentieux contre l'administration dans le cadre de votre activité professionnelle.**

Rappel : Pour votre déclaration des revenus de 2017, une attestation fiscale vous a été envoyée en 2017 par le trésorier. Les 2/3 de votre cotisation 2017 seront déduits de votre impôt sur les revenus de 2017.

